

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 3 NOVEMBRE 1797.

De Rome, le 16 Octobre.

Le bruit court que le nouveau ministre de France, Buonaparte, a demandé, au nom du Directoire exécutif, au St. Siège: 1^o. Que la cour de Rome se déclare pour ou contre les françois. 2^o. Que dans le premier cas, elle assiste ces derniers, en leur fournissant des provisions de tous genres. 3^o. Qu'elle reçoive un ministre de la république Cisalpine.— Il doit avoir été répondu à cette insinuation, qu'il ne pouvoit être fait aucune déclaration sur le premier point, ni sur le second, à cause du défaut de numéraire; que quant au troisième, on y consentoit pleinement.

D'Udine, le 22 Octobre.

L'on dit que le traité de paix entre l'Empereur et la France ne sera publié qu'après avoir été ratifié de part et d'autre. Suivant l'assurance de plusieurs officiers-généraux françois et autres personnes qui se disent instruites, ce traité fixe les limites de l'Autriche à l'Adige, en y comprenant la portion du Veronète qui se trouve au-delà de cette rivière, de manière que la plus grande partie du territoire Vénitien appartiendra à l'Empereur. Le reste de cet état, c'est-à-dire Brescia, Salo, Crema et Bergame avec leurs dépendances, sont réunis à la république Cisalpine. Les isles du Levant, telles que Corfou, Zante, Céphalonie, resteront aux françois.

On a suspendu les travaux des fortifications et autres ouvrages. Les troupes rétrogradent de toutes parts. Il n'est resté que la division de Bernadotte, qui se mettra pareillement en marche dans peu de jours. Il est déjà arrivé ici un général autrichien pour établir les magasins nécessaires aux troupes impériales qui doivent entrer incessamment dans le Frioul.

Le général Buonaparte arrivera ici cet après-midi. On lui a préparé un superbe logement, où il y aura ce soir un souper de 60 convets. Après un court séjour, le général en chef se mettra en route pour Milan.

Le général françois Sarrazin vient de congédier les jeunes gens de nos plus riches familles qui avoient dû s'enrôler comme hussards et s'équiper à leurs fraix. L'on croit que pareil licenciement aura lieu dans toutes les autres villes de l'état Vénitien, où la même mesure avoit été prise.

De Venise, le 25 Octobre.

Les esprits sont ici fort divisés. La nouvelle de la cession de l'état Vénitien à l'Autriche, a mis au désespoir tous les amis de la démocratie, qui ne s'attendoient pas à une pareille issue des négociations. Cependant, la grande majorité des Vénitiens sont charmés de passer sous la domination autrichienne. L'on espère que ce passage se fera tranquillement; et c'est pour assurer le calme, qu'il est arrivé ici 8000 hommes de troupes françoises, qui sont commandées par le général Serrurier.

Le rapport fait, il y a quelques jours, à notre municipalité par le citoyen Dandolo, avoit déjà donné des inquiétudes fondées à nos démocrates. Ce municipal (qui s'étoit rendu, comme l'on fait, près de Buonaparte, pour presser l'union démocratique des provinces Vénitiennes) mandoit que le général en chef avoit formé d'abord un plan sur la Terre Ferme, ensuite sur l'Istrie & la Dalmatie; mais qu'un changement subi des bords d'avant forcé de revenir sur tous ces plans, où les difficultés qui s'étoient élevées sur les compensations à établir entre les plénipotentiaires autrichiens & la République françoise.

L'incendie qui s'étoit manifesté, le 21, au magasin du Lido, n'a pas eu les suites terribles que l'on craignoit. La promptitude des secours et l'activité de quelques officiers du bataillon de ligne, secondés par des galériens, ont arrêté à tems le progrès des flammes. Le feu prit par l'imprudence d'un soldat qui travailloit la pipe à la bouche.

Suite de Milan, du 20 Octobre.

Le secrétaire de notre Directoire est parti avant-hier pour le quartier-général de Passeriano; il va soumettre à la ratification du général Buonaparte le contrat passé entre le citoyen Haller, administrateur-général des contributions et finances pour le gouvernement françois, et la république Cisalpine. Par ce contrat, notre république acquiert tous les domaines appartenans au gouvernement du duché de Mantoue, moyennant trois millions de livres de Milan, qui seront payées entre les mains du citoyen Haller.

Le général Buonaparte a déjà donné des ordres pour la réunion immédiate du Brescian et du Mantouan, et pour leur division en départemens.

Il est toujours question de la réunion de la république de Gènes à la nôtre. D'après la nouvelle constitution de cet Etat, tous les ex-nobles et les prêtres sont exclus pour neuf ans du corps législatif et du Directoire.

L'on mande d'Ancone qu'il y a eu un violent tumulte dans cette ville, le jour où l'on célébra la victoire du 13 Fructidor. Le peuple ayant cru remarquer que l'hôtel épiscopal n'étoit point convenablement illuminé, se porta à des voies de fait; toutes les fenêtres furent brisées à coup de pierres, les portes enfoncées, les armes épiscopales abbatues et jetées dans la mer; plusieurs excès furent aussi commis dans l'intérieur du palais. L'évêque ayant donné à entendre qu'il alloit dénoncer cet attentat au Directoire de Paris, la populace s'emporta tellement en menaces, qu'il crut prudent de renoncer à cette démarche.

De Petersbourg, le 11 Octobre.

Le vice-amiral Mordwinow vient d'être nommé amiral de la flotte; les contre-amiraux comte de Litta, Lefchnew et comte Woinowitsch, ont été élevés au grade de vice-amiral; et les capitaines Fomin, Massalaw, Preston et Wilson, à celui de contre-amiral. Les généraux-majors Poliwanow et Lan-koï ont demandé et obtenu leur retraite. Le prince Chékow, commandant de Polozk, a reçu la sienne pour différentes causes. Le lieutenant-général de Pahlen est rentré au service avec le même grade. Un

grand nombre d'autres officiers de terre et de mer ont été démis.

De Berlin, le 24 Octobre.

La santé du Roi est beaucoup meilleure qu'elle ne l'a été pendant quelques jours de la semaine dernière. S. M. ne manque pas de se donner de l'exercice en plein air, toutes les fois que la saison le permet.

Le secrétaire d'ambassade françoise Dodan, est parti dernièrement comme courrier pour Paris. L'on suppose qu'il y a quelques négociations ouvertes entre notre cour et le gouvernement françois relativement à la paix générale. M. le ministre comte de Haugwitz s'est rendu plusieurs fois près du Roi à Potsdam, pour conférer avec S. M. sur différens objets politiques.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 24 Octobre.

Le capitaine Trollope a reçu hier de l'amiralité ses instructions pour le voyage que S. M. se dispose à faire au Nord, pour visiter la flotte de l'amiral Duncan. La Reine, ni aucune des princesses n'accompagneront S. M., qui partira le 30 pour Greenwich, où elle s'embarquera.

Dix vaisseaux de ligne, et 5 frégates doivent se réunir à l'amiral Kingmill, pour croiser sur les côtes d'Irlande.

Un parlementaire arriva, samedi dernier, de Calais à Douvres. Il amenoit deux agens adressés à M. Charretier, pour l'échange des prisonniers.

Le vaisseau hollandois le *Vrijheid* (la Liberté) n'a point coulé bas, comme on l'avoit d'abord annoncé.

Il paroît en ce moment en anglois, un ouvrage intitulé: *Mémoires sur la révolution françoise* par M. le marquis de Beuville.

Suite de Paris, du 26 Octobre.

Après la lecture du message du Directoire relatif au traité de paix conclu entre la France et l'Autriche, Jean Debrie a parlé des services éminens du héros immortel et illustre pacificateur Buonaparte; et il a proposé de décréter que ce général a bien mérité de la patrie. Jean Debrie a aussi demandé qu'il soit célébré tous les cinq ans une fête de la paix. D'autres membres ont proposé de décréter que les armées de la république ont bien mérité de la patrie. — Toutes ces propositions ont été renvoyées à une commission.

Il est faux que Treillard ait refusé l'ambassade de Naples; il doit partir au premier jour pour sa destination.

Hier, s'est fait à l'Odéon la cérémonie de la distribution des prix des écoles centrales. Les membres du Directoire, les ministres, l'ambas-

fateur Turc et tous les autres membres du corps diplomatique y ont assisté.

Le Directoire a révoqué la nomination de 65 des employés qui avoient été destinés à partir avec Hédouville pour St. Domingue. On leur reproche d'avoir été nommés avant le 18 Fructidor, par l'influence de l'ancienne commission des colonies. Hédouville, ami de Hoche et son compagnon dans la pacification de la Vendée, reste toujours chargé de cette expédition, si elle a lieu.

Les Génois sont dégoûtés de la fraternité des Cisalpins, avant de l'avoir embrassée; ils sollicitent à présent leur réunion à la France, et leur gouvernement envoie dans ce dessein, des couriers à Udine et à Paris. Ils représentent combien la situation du pays, son industrie, ses productions, son commerce, et le superbe port de Gênes offrent d'avantages à la république française. — Tout ceci prouve du moins, combien ceux qui méditent la réunion de tous les peuples d'Italie, connoissent mal leur génie et leurs dispositions. Il n'y a peut-être pas de contrée sur le globe, où les haïnes de ville à ville, de peuplade à peuplade, soient plus opiniâtres, plus ardentés et plus multipliées.

On fait (dit le *Fanal*) que la commission dont Boulay étoit le rapporteur, vouloit déporter les ex-nobles, parcequ'ils s'opposèrent dans le tems à la suppression de leurs privilèges; et, comme Sicys ne s'opposa pas avec moins d'ardeur à la suppression des dîmes, comme les dîmes étoient encore plus odieuses au peuple que les parchemins, on en conclut que l'illustre abbé devoit préparer les paquets, si sa tentative avoit réussi.

Le citoyen Laumont, président de la municipalité d'Herbignac, dans une lettre insérée dans une feuille publique, voudroit que le gouvernement s'insinuat dans les églises, en rétablissant les anciens rapports de communication directe avec le peuple. Et à ce sujet il élève la question suivante: „Pourquoi voyoit-on en 1790 plus de patriotes dans les campagnes, qu'on n'y en voit aujourd'hui?“ C'est, répond ce citoyen, parce qu'alors le gouvernement parloit aux campagnes par l'organe des curés, et qu'il ne leur parle aujourd'hui par l'organe de personne. L'observation de ce fonctionnaire public doit déplaire à ceux qui désirent et demandent l'abolition de tous les cultes.

Tandis que Garnerin a découvert le moyen de tomber des nues sans le faire aucun mal, Blanchard, qui le précéda dans la carrière aérienne, revient d'Amérique, et annonce qu'il a découvert le secret de diriger les ballons par le moyen des courans d'air dont les directions

varient dans les différentes régions de l'atmosphère. Cette découverte est le fruit de quarante-cinq ascensions. Il doit incessamment partir du Havre en ballon, pour aller déjeuner au Petit-Andely, son pays natal, et venir dîner à Paris.

Conseil des 500. — Séance du 24.

Un membre demande, par motion d'ordre, qu'il soit établi une commission pour rechercher comment il doit être procédé relativement aux biens des prêtres déportés, et comment l'on pourra concilier l'intérêt de l'Etat avec celui des héritiers présomptifs de ces prêtres. — Le conseil arrête qu'une commission sera nommée par le bureau.

Sur la proposition de Monnot, le conseil adopte le projet de résolution qui accorde aux représentans une indemnité pour la suppression du contreseing. Cette indemnité sera de 60 livres par mois pour chaque député. Les inspecteurs de la salle seront chargés de payer le port de toutes les lettres adressées au président pour des membres du conseil.

Fabre (de l'Aude) fait, au nom de la commission des finances et des dépenses, le rapport de l'examen qu'elle a fait du tableau des dépenses de l'an 6, adressé en Fructidor par le Directoire, aux termes de la loi du 14 Thermidor, et du mémoire du ministre des finances, qui y étoit joint.

Le résultat d'un grand nombre de calculs que présente Fabre, est que la différence de 28,269,814 livres, qui se trouve entre la demande de fonds et ceux donnés par la loi du 9 Vendémiaire, doit disparaître par les économies qu'indique la commission. — L'impression est ordonnée.

Séance du 25. — Chapelain, par motion d'ordre, exprime diverses allarmes sur l'état actuel de la Vendée. La guerre civile, il est vrai, a cessé d'y déployer ses fureurs; mais le plus horrible brigandage s'y exerce, il semble que les voleurs et brigands de la France entière s'y soient réunis, comme une troupe de vautours se jettent sur une plaine jonchée de cadavres. J'avois, dit l'opinant, présenté au Directoire un plan pacificateur, qui eût remédié à ces excès; mais Carnot le fit rejeter. Il s'agit de répandre le plus de gendarmerie possible dans la Vendée. Je demande s'il ne seroit pas possible d'y établir une brigade par canton, et à cet égard, l'envoi d'un message au Directoire exécutif.

Cet avis est adopté.

Duhault, par motion d'ordre, rappelle au conseil combien il importe à l'intérêt de la ré-

publique, combien il est nécessaire de mettre en activité le système d'instruction publique, et combien il devient indispensable de s'occuper de cette partie. C'est pourquoi il demande que le projet de la commission, sur les institutions nationales, soit mis à la discussion demain. (Adopté).

Andouin soumet à la discussion et fait adopter avec urgence une résolution dont voici les dispositions :

1°. Les chapitres séculiers, corporations laïques, séminaires, et bénéficiers simples sont supprimés dans les neuf départemens réunis.—

2°. Les directions des domaines nationaux, dresseront états et inventaires des revenus, de leurs époques, de leurs échéances, de l'argenterie, effets des églises, sacrifices, etc. etc.—

3°. L'administration des biens des établissemens supprimés est dès à présent confiée au directeur des domaines nationaux. La loi du 5 Fructidor an 4, relative aux pensions de retraite des titulaires supprimés, est applicable aux individus mentionnés dans la présente.

Je demande, dit un député de la Meuse inférieure, une exception pour des titulaires d'une nature particulière qui se trouvent dans la ville de Mastricht. Ce sont des fils de famille qui ont acheté des prébendes à titre viager.

Mais vous nous parlez là de simonie, dit Andouin en riant.

Ce n'en étoit point une dans ce pays, répond l'opinant. Ces acquisitions avoient lieu sous l'autorisation l'égalité des Etats Généraux des Provinces-Unies, et d'après un décret de la cour de Rome.— On liquidera cette créance, dit Baraillon.— Mais il ne s'agit pas de liquidation, reprend l'orateur.— On réclame l'ordre du jour, le conseil l'adopte et confirme le projet d'Andouin.

De Strasbourg, le 30 Octobre.

Les heureux effets de la paix commencent à s'annoncer. L'on apprend que depuis ce matin, l'on a entièrement cessé les travaux aux fortifications de Kehl et d'Auenheim, qui étoient déjà fort avancés. Beaucoup de troupes qui devoient passer sur la rive droite, ont reçu contre-ordre.

De Cologne, le 29 Octobre.

Le général en chef Angereau arriva ce ma-

tin vers les 10 heures, dans la plaine devant la porte St. Severin, où l'attendoient le général Macdonald avec sa division, les généraux Harville, inspecteur de la cavalerie, Jacobé-Trigny, commandant des pays conquis et plusieurs autres officiers supérieurs; dès que le canon eut annoncé son arrivée, toutes les cloches de la ville sonnèrent et les compagnies bourgeoises arborèrent leurs drapeaux. Le général Macdonald, dont les troupes étoient dans la meilleure tenue, les fit manœuvrer devant le général en chef jusqu'à midi. Angereau a fait alors son entrée au milieu de ses frères d'armes, et entouré d'un grand nombre de généraux de la ci-devant armée de Sambre et Meuse.

Le commissaire-substitut françois, et une députation du magistrat, qui avoient été au devant du général, sont rentrés avec le cortège.

Du 30.— Des lettres de Bruxelles annoncent que la célèbre université de Louvain, vient d'être supprimée, d'après un ordre du Directoire.

De Neuwied, le 31 Octobre.

Les françois vont jeter un pont de bateau près de notre ville; l'on a déjà rassemblé dans nos environs les pontons nécessaires. Nous en inférons que les troupes républicaines qui se trouvent sur la rive droite, ne tarderont pas à l'évacuer.

De Weizlaw, le 1er Novembre.

Le général en chef Angereau arriva hier à 7 heures du soir, accompagné du général LeFebvre et d'un grand nombre d'officiers. Le bruit du canon et le son des cloches annoncèrent son entrée. Toute la garnison françoise étoit sous les armes. Toutes les rues par lesquelles le général passa, étoient illuminées. Il a pris un logement dans la maison de M. l'assesseur de Venrath.

De Manheim, le 31 Octobre.

S. A. S. Mgr. le Duc des Deux-Ponts est revenu avant-hier de Rohrbach dans cette ville, où il a repris sa résidence.

S. A. S. la Princesse héréditaire de Baden est arrivée hier ici de Stralsund et Berlin. Elle doit se remettre en route demain pour retourner à Carlsruhe.

* * * A vendre, un Bien-fonds, situé très avantageusement & très agréablement dans une ville, presque au milieu de l'Allemagne, sur une des grandes routes, & loin du théâtre de la guerre actuelle, consistant en plusieurs bâtimens considérables en très bon état, écuries, bass-cour & un grand jardin; le tout jouissant de différentes franchises & privilèges, très propre pour le séjour d'une personne de qualité, ou pour un établissement public, comme institut, fabrique, hôtellerie, café, billard &c. Les conditions seront très favorables aux acheteurs, à qui on ne demande qu'un à-compte de 6000 Rixdalers, le reste pouvant être acquitté successivement. S'adresser, pour des avis ultérieurs, lettres affranchies, au Bureau de ce Journal.